



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Crédit lyonnais

Question écrite n° 36919

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc se référant, notamment à sa question écrite n° 31812 du 13 janvier 2004 et à la réponse qu'il lui a faite le 24 février 2004, demande complémentirement à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie les perspectives d'action de ses services fiscaux qui ont estimé que l'ancien président-directeur général du Crédit lyonnais devait au fisc 230 000 euros comme vient de le confirmer le tribunal d'Amiens (9 janvier 2004) jugeant et rejetant une requête de l'intéressé tendant à ne pas payer d'impôt sur le revenu pour l'année 1994.

Texte de la réponse

La question posée visant une situation particulière, les règles relatives au secret fiscal s'opposent à la publication des éléments du dossier du contribuable concerné.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36919

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 2004, page 2796

Réponse publiée le : 20 juillet 2004, page 5530